

République Française
Département de la Loire

CCAS de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil d'administration du CCAS
Session ordinaire en mairie
10 MARS 2026
19 heures

OBJET :

DCA 10/03/2026 N° 2

**BUDGET : AFFECTATION DU RÉSULTAT
D'EXPLOITATION 2025**

Le Président certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 05 mars 2026 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie le 16 mars 2026.

2- Que le nombre des membres en exercice au jour de la séance, était de 11 sur lesquels il y avait 9 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Absente ayant donné mandat : Patricia VILLA à Florence FOREST

Absente : Sabine DERVIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Martine BESSEY

BUDGET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert VARRENNE, Maire et Président du CCAS, après avoir examiné ce jour le compte financier unique (CFU), a statué sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 et a constaté que le CFU présente un déficit d'exploitation de 18 647,52 € et un résultat de clôture de 1 601,65 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

► **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : 1 601,65 €

Adopté à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Président et la secrétaire de séance,

Le Président,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Martine BESSEY

Publication en ligne le 16 MARS 2026

CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640